

MÉMOIRE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Sommaire d'un café-causerie tenu le
10 septembre 2016

PRÉPARÉ PAR :

Jasmine
Yu

and

Dustin
Su

CIRCONSCRIPTION DE
WILLOWDALE

Le 30 septembre
2016

Sommaire de notre café-causerie

1. Nature de l'événement : Café-causerie
2. Date de l'événement : le 10 septembre 2016
3. Où s'est tenu l'événement et qui en étaient les hôtes? Dans l'appartement de Dustin Su et Jasmine Yu, dans la circonscription de Willowdale.
4. Nombre de participants : sept (tous des professionnels dans la mi-trentaine).
5. Brève description de l'événement : Café-causerie entre amis sur le thème de la réforme électorale fédérale.

Notre café-causerie était structuré en cinq sujets, qui reprenaient les cinq principes sous-tendant la réforme électorale selon l'ERRE (efficacité et légitimité, participation des électeurs, accessibilité et inclusion, intégrité, et représentation locale). Nous croyons que l'objectif de base de la réforme électorale est d'éliminer les distorsions dans les résultats des élections fédérales au Canada. Il y a un consensus pour dire qu'il est inacceptable qu'un parti qui obtient moins de 50 % du vote populaire puisse former un gouvernement majoritaire qui ne représente pas les valeurs de la majorité de l'électorat. Le manque de sensibilisation du public envers le processus d'engagement national est une autre préoccupation, en raison de très petit nombre de citoyens qui savent que de telles consultations sont en cours. Enfin, notre groupe n'a pas pu en venir à un consensus sur la question de savoir si la nature multipartite du Comité spécial sur la réforme électorale suffisait à légitimer l'approche du gouvernement de procéder à une réforme électorale sans référendum. Voici quelques points saillants de nos discussions.

Notre système électoral actuel (scrutin majoritaire uninominal à un tour, SMUT)

Dans l'examen des éléments positifs et négatifs du système actuel, nous avons tenu compte du principe d'efficacité. En termes de gouvernements majoritaires, le SMUT produit des gouvernements stables qui peuvent mettre en œuvre leur programme politique pendant un mandat à durée fixe. Un autre élément positif est la possibilité pour l'électorat de retirer le pouvoir à un parti qui ne répond pas aux attentes lors de l'élection.

Les membres du groupe conviennent cependant que la légitimité est une préoccupation majeure, puisque le SMUT a historiquement permis de former des gouvernements majoritaires avec moins de 50 % du soutien populaire. Cette distorsion peut donner au parti qui contrôle la Chambre la capacité de mettre en œuvre un programme à long terme qui ne correspond pas à la volonté de la majorité de l'électorat. Le vote stratégique est un autre produit du SMUT qui crée des distorsions dans les résultats électoraux. Le SMUT incite les électeurs à appuyer des candidats qui ne correspondent pas nécessairement à leurs propres valeurs afin de défaire un candidat moins désirable ou à voter de façon stratégique afin de ne pas gaspiller un vote.

En termes d'engagement, le groupe convient que le SMUT conduit à des politiques de confrontation avec des critiques inutiles ou insensées, un manque de coopération et des comportements non constructifs visant à attirer les électeurs plutôt qu'à prendre des décisions politiques efficaces. En outre, et bien que le SMUT assure une stabilité en situation de gouvernement majoritaire, les gouvernements minoritaires élus dans le cadre du SMUT ont le potentiel d'être hautement partisans, contradictoires et instables, conduisant à des élections répétées sur de courtes périodes.

Discussion sur les systèmes électoraux possibles (Vote préférentiel - VP, représentation proportionnelle mixte - RPM et Vote unique transférable - VUT)

Après avoir examiné les différents systèmes électoraux potentiels, le groupe reconnaît que les trois options permettraient de corriger les lacunes du SMUT. Le VP, la RPM et le VUT contiennent tous les mécanismes permettant d'inciter les électeurs à choisir des candidats qui reflètent leurs valeurs.

Après examens des systèmes, le groupe n'a pas pu en arriver à un consensus sur celui qui serait le meilleur. Le groupe s'est toutefois entendu sur certaines des caractéristiques clés :

- produire des résultats électoraux dans lesquels la proportion de sièges obtenue par un parti est étroitement liée au pourcentage des votes exprimés en faveur de ce parti;
- faire en sorte que le mode de scrutin et le mode de comptage des sièges soient faciles à comprendre, notamment aux fins d'éducation du public;
- assurer une représentation locale, dans laquelle le député local est responsable envers les électeurs qui l'ont élu.

Mobilisation et éducation du public

Selon un sondage Ipsos publié le 31 août 2016, un répondant sur cinq seulement savait que des consultations publiques étaient en cours et 3 % des personnes interrogées seulement suivaient de près le processus de mobilisation nationale. Nous croyons que le gouvernement a mal fait son travail de promotion afin de sensibiliser le public au processus de mobilisation nationale et de l'éduquer à propos des nouveaux systèmes électoraux potentiels. Nous recommandons que le gouvernement, une fois que le Comité spécial sur la réforme électorale aura choisi un nouveau système, investisse massivement dans la sensibilisation et l'éducation du public et dans de nouvelles consultations afin que l'électorat comprenne pleinement le système proposé. L'éducation du public est essentielle pour que le nouveau système acquière une véritable légitimité aux yeux du public.

Voici quelques suggestions que le gouvernement pourrait mettre en œuvre pour mieux mobiliser le public :

- le premier ministre Trudeau pourrait faire publiquement la promotion du processus de mobilisation nationale dans les médias traditionnels et les médias sociaux;
- utiliser Radio-Canada comme élément central du discours public. Désigner une personnalité des médias comme champion de la mobilisation du public et bloquer du temps et de l'espace à la télévision, à la radio et en ligne pour la mobilisation du public, le discours public et l'éducation du public;
- mieux annoncer les assemblées publiques et les autres forums publics;
- produire de meilleures ressources éducatives et un résumé des preuves présentées devant le Comité spécial sur la réforme électorale.

Étapes de mise en œuvre d'un nouveau système électoral

Lorsque le Comité spécial aura remis son rapport final en décembre, le gouvernement devra décider ce qu'il fera des recommandations. Le groupe était divisé sur la question de savoir si le gouvernement devrait adopter une loi sur la base des recommandations du Comité, soumettre les recommandations à un référendum ou adopter une autre approche pour légitimer le changement auprès de l'électorat.

Les participants qui favorisent l'adoption d'une loi par le gouvernement justifient cette approche en invoquant que les recommandations du Comité spécial nécessitent une majorité multipartite. De plus, si les Libéraux appuient un système électoral qui pourrait nuire à leurs chances de former un gouvernement majoritaire au terme de l'élection de 2019, cela pourrait légitimer la croyance selon laquelle ils agissent dans l'intérêt du pays plutôt que dans l'intérêt de leur propre parti aux yeux de certains électeurs.

Les participants qui s'opposent à ce que le gouvernement adopte une loi sans référendum sont convaincus que les partis politiques placeront toujours leurs intérêts avant ceux du pays. Ils croient que la seule façon de légitimer le nouveau système électoral retenu est de soumettre la recommandation du Comité spécial à un référendum.

Un certain nombre de questions concernant le référendum ont été abordées. L'un des opposants au référendum fait valoir que le Canada n'a pas dans son histoire d'antécédents importants, au fédéral ou au provincial, de référendums et de changements par voie de question référendaire. Une autre préoccupation est que l'électorat pourrait être peu ou mal informé à propos du nouveau système, faisant ainsi en sorte qu'il s'en tienne « à un mal connu ». L'un des participants en faveur d'un référendum croit que celui-ci devrait comporter deux questions :

- 1) « Devrions-nous modifier notre système électoral, oui ou non? »
- 2) Si la réponse est oui, « Êtes-vous en faveur de l'adoption du système recommandé par le Comité spécial sur la réforme électorale? »

Parmi les autres idées exprimées :

- lors de l'élection de 2019, fournir aux électeurs un deuxième « bulletin d'essai » utilisant le nouveau système et tenir un référendum après ce scrutin d'essai;
- modifier le système électoral avant l'élection de 2019 et tenir un référendum après l'élection, afin de demander aux électeurs s'ils souhaitent conserver le nouveau système ou revenir au SMUT;
- mener des recherches additionnelles sur les mécanismes employés par les autres pays qui ont changé leur système électoral pour consulter et éduquer les électeurs avant le changement;
- conserver le SMUT pour l'élection de 2019 et tenir le référendum à ce moment. Appliquer le résultat pour l'élection suivante.

Enjeux d'accessibilité (vote obligatoire et vote en ligne)

Après discussion, le groupe a convenu que le vote devait être un exercice volontaire. Les statistiques sur le taux de participation aux élections constituent une source d'information utile sur le degré de mobilisation des électeurs. Plutôt que sur le vote obligatoire, les ressources devraient être mises sur l'amélioration de la mobilisation et de l'inclusion. Par exemple, Élections Canada pourrait faire du porte-à-porte avant une élection pour s'assurer que tous les électeurs sont inscrits sur la liste électorale.

Bien que certains participants soient favorables au vote en ligne pour des raisons d'accessibilité et de commodité, d'autres se préoccupent de l'intégrité du vote, faisant valoir qu'il serait difficile de s'assurer que les électeurs ne subissent pas de pressions d'autres personnes au moment de faire leur choix. Le vote en personne assure la confidentialité de l'électeur et la préservation du vote secret.